



# Activ Flore



## BIOSTIMULANT À BASE DE MICROORGANISMES POUR LES JARDINS D'ORNEMENTS



- ▶ Biostimulant à base de microorganismes sélectionnés sous forme de poudre mouillable prête à l'emploi.
- ▶ Préparation bactérienne (*Bacillus methylotrophicus* souche B25) et fongique (*Trichoderma harzianum* souche B97) spécialement formulée pour un traitement au cœur du sol des jardins d'ornements : parterres de plantes, fleurs, arbres...
- ▶ Améliore la qualité des jardins en favorisant un meilleur développement des plantes.
- ▶ Assure une efficacité directe sur la croissance des plantes et renforce leur vigueur.
- ▶ Permet de faciliter l'accès des plantes aux composés nutritifs du sol.
- ▶ Stimule le métabolisme des plantes.
- ▶ Permet de développer un environnement microbiologique bénéfique au développement des plantes.
- ▶ Permet de dégrader la matière organique et ainsi d'augmenter la disponibilité des nutriments pour les plantes.
- ▶ Permet de booster l'activation racinaire : améliore l'enracinement jusqu'à 20%.
- ▶ Fonctionne dans de nombreux milieux différents et sur de nombreuses espèces.
- ▶ Premiers résultats dès 4 semaines.
- ▶ Utilisable sur cultures hydroponiques.
- ▶ Utilisable en Agriculture Biologique conformément aux règlements (UE) n°2018/848 et 2021/1165.

Utilisateurs : Collectivités, mairies, écoles, paysagistes, horticulteurs, producteurs de plantes ornementales (pépiniéristes...), gestionnaires de parcs, de jardins publics, d'aménagements de voirie végétalisée, restaurants, hôtels, campings, secteur agricole...

### APPLICATION

**Méthode d'application :** ACTIV FLORE s'applique soit par apport au sol sous forme de poudre, soit en pulvérisation après dilution dans l'eau.

- **Par dilution et pulvérisation :** Remplir une cuve en eau au 2/3 du volume souhaité et mettre l'agitation. Incorporer progressivement ACTIV FLORE selon la dose préconisée dans le tableau ci-dessous pour le type de culture et la surface à traiter. Compléter le remplissage de la cuve. Utiliser une fois que le mélange est homogène.

### Doses d'emploi :

Types de culture	Dose minimale d'emploi (kg/ha)	Dose maximale d'emploi (kg/ha)	Nombre d'application maximum par an	Époque d'apport
Arboriculture	0.2 kg/ha, soit 2 g dans 5L/100 m <sup>2</sup>	0.8 kg/ha, soit 8 g dans 5L/100 m <sup>2</sup>	2	Chute de feuilles, reprise de la végétation
Jardins d'ornement	0.2 kg/ha, soit 2 g dans 5L/100 m <sup>2</sup>	0.4 kg/ha, soit 4 g dans 5L/100 m <sup>2</sup>	1	Reprise de la végétation
Espaces verts	0.2 kg/ha, soit 2 g dans 5L/100 m <sup>2</sup>	0.4 kg/ha, soit 4 g dans 5L/100 m <sup>2</sup>	1	Semis, reprise de la végétation

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas utiliser le produit sur les cultures dont les parties consommables peuvent entrer en contact avec le sol. Ne pas mélanger avec les matières incompatibles ci-après : produits bactéricides et/ou fongicides. Conserver dans l'emballage d'origine fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec et frais à des températures inférieures à 20°C. Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil et de l'humidité. Se référer aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

### CARACTÉRISTIQUES

- Aspect : Poudre.
- pH (solution à 10%) : 6,5 – 7
- Nom homologué : CITYFLORE®  
N° d'AMM MFSC : 1190122  
Défendeur de l'AMM : GREENCELL  
Biopole Clermont Limagne, Rue Henri Mondor, 63360 Saint-Beauzire  
Tél : +334 73 33 44 55 ; Courriel : greencell@greencell.tech
- Formulation : Poudre mouillable.
- Composition :
  - Maltodextrine,
  - *Trichoderma harzianum* (souche B97), teneur garantie : 1.10<sup>6</sup> UFC/g de produit,
  - *Bacillus methylotrophicus* (souche B25), teneur garantie : 1.10<sup>8</sup> UFC/g de produit.

### PROTECTION PRÉCONISÉE :

Gants de protection en caoutchouc nitrile, lunettes de protection, vêtements de protection, masque respiratoire (de type EN149 FFP3 ou équivalent) en cas de formation de poussières.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

**POUR UNE DÉMONSTRATION :**  
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP  
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** [www.pro5.fr](http://www.pro5.fr)



0224

